

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 janvier 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 20 janvier 2004, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de novembre 2003 sous la présidence de l'Angola (voir annexe).

Le présent récapitulatif n'ayant pas soulevé d'objections de la part des membres du Conseil, je vous serais reconnaissant de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ismael A. **Gaspar Martins**



## **Annexe à la lettre du 20 janvier 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Récapitulatif des travaux du Conseil de sécurité : Angola (novembre 2003)**

#### **Introduction**

Durant le mois de novembre, le Conseil de sécurité a été présidé par l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins, Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil s'est réuni 29 fois en novembre : il a tenu 11 séries de consultations privées, 6 réunions publiques d'information, 5 séances officielles, 4 séances privées et 3 séances publiques; il a adopté cinq résolutions, sur la situation en Côte d'Ivoire, sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par les actes de terrorisme, sur Chypre et sur la situation entre l'Iraq et le Koweït; il a adopté six déclarations présidentielles : sur la Somalie, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix, la région des Grands Lacs et la situation entre l'Iraq et le Koweït. Le Président du Conseil de sécurité a fait des déclarations à la presse en ce qui concerne le Burundi, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire et l'Afghanistan.

Le Conseil de sécurité a tenu une réunion publique de haut niveau sur la région des Grands Lacs, à laquelle ont participé le Secrétaire général, qui a fait une déclaration, des ministres de pays de la région, le représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le représentant du Président de la Commission de l'Union africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. La présidence a porté cette question à l'attention du Conseil pour tirer parti des précédentes décisions de celui-ci et d'autres instances en vue de la tenue, le moment venu, d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs en Afrique, organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, en vue d'assurer une paix durable, la sécurité et la stabilité pour tous les pays de la région, en particulier par la normalisation complète de leurs relations et la mise en place de mesures et de mécanismes propres à rétablir la confiance. Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2003/23) dans laquelle il a réitéré l'importance qu'il attache à la tenue d'une telle conférence.

#### **Afrique**

##### **Guinée-Bissau**

Le 18 novembre, sous la présidence du Ministre des relations extérieures de l'Angola, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec une délégation de la Guinée-Bissau dirigée par le Président de ce pays, M. Henrique Pereira Rosa. Le Secrétaire général a pris part à la réunion et fait une déclaration; le Président du Conseil économique et social, le représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO), le

représentant de la Communauté des pays de langue portugaise, le Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et le représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau et chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau étaient également présents. Le Président de la Guinée-Bissau, s'adressant au Conseil, a évoqué la transition politique dans son pays et garanti que des élections se tiendraient conformément au calendrier prévu dans la Charte pour la transition politique. Un communiqué a été publié le 18 novembre 2003 à l'issue de cette séance (S/PV.4860).

### **Côte d'Ivoire**

Le Conseil de sécurité a suivi de près la situation en Côte d'Ivoire durant le mois de novembre. Il a examiné, dans le cadre de consultations privées tenues le 11 novembre, le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) (S/2003/1069), qui contenait une évaluation de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis et rendait compte des activités de la MINUCI. Le 13 novembre, le Conseil a adopté la résolution 1514 (2003), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUCI jusqu'au 4 février 2004 et prié le Secrétaire général de lui remettre un rapport sur les moyens d'améliorer les efforts faits par la MINUCI en faveur de la paix et notamment le renforcement éventuel de la présence des Nations Unies en Côte d'Ivoire; également le 13 novembre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2003/20) sur la situation en Côte d'Ivoire. Le 24 novembre, le Conseil a tenu une séance privée, en présence du Secrétaire général, avec une délégation ministérielle de la CEDEAO venue à New York pour lui demander, en relation avec l'appel que lui avaient adressé les chefs des États membres de la CEDEAO, d'envisager de renforcer la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et de la transformer en une opération de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Un communiqué a été publié le 24 novembre 2003 à l'issue de cette séance (S/PV.4874).

### **République démocratique du Congo**

Le 19 novembre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2003/21) sur la situation concernant la République démocratique du Congo, dans laquelle il prenait note du rapport final (S/2003/1027) du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo qui avait conclu ses travaux. Dans ce rapport, le Groupe d'experts soulignait le lien, dans le contexte de la poursuite du conflit, entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les trafics d'armes, que le Groupe d'experts avait mis en lumière.

Au nom du Conseil, le Président a publié, le 12 novembre 2003, une déclaration à la presse condamnant les violences provoquées le 5 novembre à Ituri par des miliciens de l'Union des patriotes congolais et d'autres milices, violences qui avaient déclenché une réaction de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

### **Libéria**

Le 6 novembre, le Conseil de sécurité a examiné la situation au Libéria dans le cadre de consultations privées. Le Sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hedi Annabi, a fait un exposé au Conseil sur la situation en

matière de sécurité, le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'application de l'Accord de paix d'Accra et la situation humanitaire. En ce qui concerne le régime de sanctions à l'encontre du Libéria, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) a présenté un rapport oral et indiqué qu'il était nécessaire que le Comité continue d'examiner les recommandations du Groupe d'experts, dans le sens du maintien de toutes les sanctions décidées par l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'interdiction des exportations de diamants jusqu'à ce qu'un régime international de certification soit mis en place, la surveillance de toutes les frontières par la MINUL en vue d'empêcher les exportations de bois et le maintien de l'embargo sur les armes; et les recommandations concernant les secteurs de l'aviation civile et maritime ainsi que les questions économiques et financières.

### **Somalie**

Le 4 novembre, le représentant du Secrétaire général en Somalie, M. Winston Tubman, a présenté aux membres du Conseil le rapport du Secrétaire général (S/2003/987) sur la situation en Somalie. Le Conseil a examiné ce rapport dans le cadre de consultations privées; le 19 novembre, il a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2003/19) sur la situation en Somalie, dans laquelle il réaffirmait sa volonté de parvenir à un règlement global et durable de la situation en Somalie et son respect pour la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité du pays conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

### **Région centrafricaine**

Le 24 novembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique consacrée au renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la sous-région centrafricaine aux fins du maintien de la paix et de la sécurité. Le Conseil a fondé ses débats sur le rapport provisoire d'une mission multidisciplinaire d'évaluation, qui s'était rendue en Afrique centrale du 8 au 22 juin, et avait pour mission d'évaluer la situation en ce qui concerne la paix, la sécurité, le développement économique, les affaires humanitaires, les droits de l'homme et le VIH/sida et de définir des stratégies sous-régionales pour faire face à ces défis.

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tuliameni Kalomoh, chef de la mission, a présenté le rapport dans lequel la mission avait conclu qu'une approche intégrée était nécessaire, compte tenu du lien entre conflits et pauvreté, à laquelle tous les acteurs soucieux de la région devaient participer.

Le Secrétaire général a approuvé l'évaluation dans son ensemble et a demandé un examen approfondi de tous les programmes de l'Organisation en termes d'efficacité. En ce qui concerne la création d'un bureau des Nations Unies dans la sous-région, le Secrétaire général a noté qu'il y avait déjà un certain nombre de bureaux dans cette sous-région ainsi que d'autres initiatives auxquelles des membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) participaient. Il a proposé, au lieu de créer un bureau, de nommer un envoyé spécial qui travaillerait sur les problèmes politiques dans la sous-région.

Outre les membres du Conseil de sécurité, les représentants du Congo, de l'Italie (au nom de l'Union européenne), de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Tchad et de la Guinée équatoriale ont pris la parole. L'Observateur

permanent de l'Union africaine et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de la CEEAC ont également fait des déclarations.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Le chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, a présenté le 11 novembre le rapport de la mission aux membres du Conseil. Dans ce rapport, la mission constatait les progrès importants réalisés par le Gouvernement afghan avec l'appui de la communauté internationale dans l'application de l'Accord de Bonn et le redressement d'un pays dévasté par deux décennies de guerre; elle reconnaissait que des défis majeurs demeuraient et qu'il restait encore beaucoup à faire; par ailleurs, elle soulignait que l'insécurité causée par les activités terroristes, les luttes entre les factions et la délinquance liée à la drogue demeuraient la principale préoccupation de l'Afghanistan. Ce rapport a été adopté par le Conseil sans débat.

Le Président, au nom du Conseil, a publié deux déclarations à la presse sur l'Afghanistan les 12 et 17 novembre : l'une condamnant dans les termes les plus vigoureux l'attaque terroriste menée le 11 novembre contre le quartier général des Nations Unies à Kandahar, l'autre condamnant le meurtre, le 16 novembre, de Bettina Goislard, fonctionnaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

### **Moyen-Orient**

Le 19 novembre, le Conseil de sécurité a tenu sa réunion d'information mensuelle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Pendergast, a informé le Conseil de la situation, déclarant qu'avec la nomination d'un nouveau Premier Ministre palestinien toutes les parties associées à la consolidation de la paix entre Israéliens et Palestiniens devaient réitérer leur engagement en faveur du processus et abandonner leur passivité du mois passé. Lors des consultations privées qui ont eu lieu ensuite, les membres du Conseil se sont mis d'accord sur le texte d'un projet de résolution parrainé par l'Allemagne, la Bulgarie, le Chili, la Chine, l'Espagne, la Fédération de Russie, la France, la Guinée, le Mexique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et adopté à l'unanimité en tant que résolution 1515 (2003). Dans cette résolution, le Conseil approuvait la Feuille de route axée sur les résultats, en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, établie par le Quatuor, et demandait aux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombaient en vertu de la Feuille de route en coopération avec le Quatuor et de concrétiser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

### **Iraq**

Le 21 novembre, le Conseil de sécurité a entendu des exposés des Représentants permanents des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, en application du paragraphe 24 de sa résolution 1483 (2003), dans laquelle il encourageait les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni à l'informer à intervalles réguliers des efforts qu'ils déployaient dans le cadre de cette résolution.

Le Représentant permanent des États-Unis a axé sa déclaration sur l'accord conclu entre le Conseil de gouvernement iraquien et l'Autorité provisoire de la coalition en vue de la transition politique devant aboutir au rétablissement de la souveraineté de l'Iraq; le Représentant permanent du Royaume-Uni a axé son intervention sur la fourniture de services de base ainsi que sur le relèvement économique, les droits de l'homme et la justice.

Le 24 novembre, le Conseil a adopté la résolution 1518 (2003), créant un comité du Conseil de sécurité chargé de recenser les fonds et autres ressources financières du précédent gouvernement iraquien ou transférés hors d'Iraq, ou acquis par Saddam Hussein et d'autres hauts responsables de l'ancien régime iraquien, ou par leurs familles.

### **Programme « pétrole contre nourriture »**

Avec la fin du programme « pétrole contre nourriture », le mois de novembre a marqué un moment historique pour l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil a tenu des consultations le 19 novembre au cours desquelles le Directeur exécutif du Programme Iraq, M. Benon Sevan, a informé le Conseil des dispositions finales prises pour la clôture du programme. Le 20 novembre, le Conseil a tenu une réunion publique d'information, lors de laquelle le Secrétaire général a fait une déclaration, marquant l'achèvement d'une des activités les plus vastes, les plus complexes et les plus inhabituelles qu'il ait jamais confiée au Secrétariat – « le seul programme humanitaire à avoir été financé entièrement à partir de ressources appartenant à la nation qu'il visait à aider ». Le même jour, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2003/24) soulignant le rôle exceptionnellement important du programme s'agissant de fournir une aide humanitaire au peuple Iraquien sous le régime des sanctions imposées par le Conseil à l'encontre du précédent gouvernement iraquien.

## **Europe**

### **Chypre**

Le 21 novembre, le Conseil a examiné, dans le cadre de consultations privées, le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2003/1078), qui couvrait la période allant du 21 mai au 10 novembre 2003 et dans lequel le Secrétaire général faisait le point des activités menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ainsi que de la mission de bons offices qu'il avait lui-même entreprise. Dans ses observations finales, le Secrétaire général exprimait sa conviction que seul un règlement global permettrait de mettre fin au problème de Chypre, et qu'en l'absence d'un tel règlement, la présence de la Force sur l'île continuait à être essentielle pour maintenir le cessez-le-feu; il recommandait en conséquence au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 juin 2004.

Le 24 novembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1517 (2003) par laquelle il prorogea le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre jusqu'au 15 juin 2004.

## **Kosovo**

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a exposé au Conseil, le 6 novembre, la nouvelle politique en ce qui concerne le Kosovo. Cette politique, qui constituait l'axe principal des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) jusqu'en 2005, visait à mettre en place, dans le cadre de la stratégie « des normes avant un statut », un mécanisme de supervision de comportement des institutions provisoires du Kosovo dans l'application des normes, l'objectif ultime étant de définir le statut final du territoire.

## **Géorgie**

Le 12 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général en Géorgie, Mme Heidi Tagliavini, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2003/1019) en réponse à la demande par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport trois mois après la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, intervenue le 30 juillet 2003. Dans la partie du rapport consacrée aux observations, le Secrétaire général exprimait l'espoir que la coopération pratique sur des questions d'intérêt commun contribuerait encore à instaurer un climat de confiance entre les deux parties, mais il soulignait toutefois que pour obtenir une stabilité et une sécurité à long terme, il faudrait tôt ou tard aborder la question politique au coeur du conflit; il exhortait les deux parties, en particulier la partie abkhaze, à engager un dialogue constructif sur le problème essentiel au coeur du conflit.

## **Questions diverses**

### **L'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix**

Le 13 novembre, le Conseil a tenu une réunion publique sur la question intitulée « L'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix ». Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et le Directeur du Centre international de déminage humanitaire de Genève, M. Martin Dahinden, ont fait des exposés au Conseil. Ils ont souligné que les mines terrestres, les munitions non explosées et les autres explosifs de guerre constituaient une menace pour la sécurité des agents de l'ONU, des soldats de la paix et des populations affectées; ils entravaient également la conduite des opérations de maintien de la paix et la livraison de l'aide humanitaire. La lutte antimines contribuait à instaurer une paix et une sécurité durables en éliminant la menace, en permettant aux populations de faire face au risque et en aidant les victimes des mines.

Le 19 novembre, Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2003/22) dans laquelle le Conseil se déclarait gravement préoccupé par les effets préjudiciables largement répandus que les mines terrestres et les munitions non explosées avaient sur les populations civiles et constatait avec satisfaction la bonne coordination des activités de lutte antimines entreprises par les organismes des Nations Unies et l'importance du mandat du Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix. Le Conseil se déclarait conscient de l'importante contribution des États, des organisations internationales,

des organisations régionales et des organisations non gouvernementales locales et internationales à la lutte antimines.

### **VIH/sida**

Le 21 novembre, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la question intitulée « La responsabilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix ». Cette réunion avait lieu dans le contexte de l'adoption par le Conseil, le 17 juillet 2000, de la résolution 1308 (2000) dans laquelle il encourageait les États Membres à envisager des politiques de dépistage et de conseils volontaires pour le personnel des opérations de maintien de la paix avant son déploiement et s'était déclaré préoccupé par les effets négatifs potentiels du VIH/sida sur la santé du personnel des opérations internationales, y compris le personnel de soutien.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et le Directeur général d'ONUSIDA, M. Peter Piot, ont fait des exposés au Conseil sur l'application de la résolution 1308 (2000) relative à la question du VIH/sida au sein des forces de maintien de la paix et des populations qui les accueillent.

M. Guéhenno, dans son exposé, a conclu qu'il fallait veiller à ce que des programmes souples et dynamiques de lutte contre le VIH/sida soient en place pendant toute la durée des missions de maintien de la paix et fait remarquer que les efforts accomplis jusqu'alors ne constituaient que l'étape initiale d'un programme en expansion et en évolution.

Le docteur Piot a dit que la résolution 1308 (2000) avait donné de nouvelles dimensions à la lutte mondiale contre le sida, ajoutant que bien que le Conseil de sécurité n'ait pas, à l'occasion de l'adoption d'un certain nombre de résolutions récentes établissant des missions des Nations Unies opérant dans des régions lourdement touchées par l'épidémie ou prorogant le mandat de telles missions, expressément abordé la question du sida, la détermination manifestée par le Conseil avait été capitale s'agissant d'amener les gouvernements à réagir efficacement à la menace du sida dans le cadre du maintien de la paix et avait donné la possibilité à ONUSIDA de travailler avec les forces de défense et les forces civiles dans le cadre de programmes nationaux globaux de lutte contre le sida. Les membres du Conseil se sont penchés sur la question et la présidence a établi un document de synthèse récapitulant les principales conclusions de la réunion.

### **Terrorisme**

Le 20 novembre, le Conseil a adopté la résolution 1516 (2003), dans laquelle il a condamné avec la plus grande vigueur les attentats à la bombe commis à Istanbul (Turquie), les 15 et 20 novembre 2003, ainsi que les autres actes de terrorisme commis dans différents pays, et déclaré considérer que ces actes, comme tout acte de terrorisme, constituent une menace contre la paix et la sécurité. Dans cette résolution, le Conseil s'est également déclaré plus déterminé que jamais à combattre toutes les formes de terrorisme conformément aux responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies.

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)**

Le 12 novembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées pour examiner le rapport oral trimestriel du Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. Le Président du Comité a évoqué la mise à jour et l'amélioration de la qualité des informations contenues dans la liste des personnes visées par les sanctions, le travail accompli par le Comité en ce qui concerne les procédures et la normalisation de l'application des dérogations, les activités du Groupe de suivi et les réunions tenues par le Président du Comité lors du voyage d'information qu'il a effectué en Afghanistan, aux Émirats arabes unis, à Singapour, en Indonésie et en Allemagne.

---